

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE
53950

SEANCE DU 08 JUILLET 2021

Tel : 02-43-01-10-73

E-Mail:

contact@lachapelleanthenaise.fr

Le huit juillet deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Embellies, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	11

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1^{er} adjoint, FRANGEUL Savéria-2nd adjoint, BERGERE Christophe- 3^{ème} adjoint BOULAY Karine- 4^{ème} adjoint, COUELLE Nadine, PIPART Eric, BIGARRET Gaël, DUVAL Angélique, DURAND Lydia, JOUIN Malvina

Absents excusés : LEGRAND Jérôme, DEGRESSAC Guillaume
CHARPENTIER Adeline,

Absent non excusé : LERAY Patrick,

Date de la convocation : 01/07/2021

Secrétaire de séance : M HOUSSEAU Mickaël

Date d'affichage : 01/07/2021

Pouvoirs : M Le Grand donne pouvoir à Mme Fougeray

Mme Charpentier donne pouvoir à Mme Duval

20 H : présentation du bilan énergétique des bâtiments communaux par Mme Gastineau, et M Landré
Conseillers en Economie Partagée à Laval Agglomération

ORDRE DU JOUR

Examen des devis pour les travaux de voirie 2021

Madame le Maire donne la parole à M Housseau sur ce dossier :
Il expose que la consultation des entreprises pour les travaux de voirie a été effectuée et qu'en raison d'un surcroît de travail, une entreprise n'a pas pu répondre.

Aussi une seule offre émanant de Pigeon TP est parvenue en mairie :

Le devis est donc établi comme suit :

- 21 tonnes de point à temps pour 14430.57 € HT
- 1500 mètres linéaires de curages de fossés pour 2940 € HT
- Total général de 17370.57 € HT soit 20844.68 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- Retient l'entreprise Pigeon TP pour effectuer les travaux de voirie et accepte le devis présenté pour la somme de 17370.57 € HT soit 20844.68 € TTC
- Mandate Madame le Maire pour procéder à toute signature à ce dossier.

Rénovation énergétique : présentation d'un avenant au lot 1

Monsieur Bergère expose que le sujet est retiré de l'ordre du jour : l'avenant n'a plus lieu d'être puisque l'entreprise Cegelec accepte de prendre en charge les frais de remplacement de ce caisson VMC.

Réfection du site Web : présentation de devis

Madame le maire expose que la demande effectuée dans le cadre du plan de relance « transformation numérique des collectivités territoriales », pour la réfection du site Web a reçu un avis favorable des services préfectoraux.

Aussi le devis pour la refonte du site Web émanant de JL Graphisme est présenté à l'assemblée : Celui- s'élève à 2960 € HT soit 3552 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A l'unanimité, adopte le devis de refonte du site Web pour un montant de 2960 € HT soit 3552 € TTC ,
- Mandate Madame le Maire pour procéder à toute démarche utile à l'aboutissement de cette décision.

Socle numérique : examen de devis

Madame Le Maire sollicite l'assemblée pour le rajout de cette question à l'ordre du jour, les crédits budgétaires initiaux étant prévus au budget primitif 2021, l'accord de subvention étant parvenu en mairie et le conventionnement avec l'inspection académique étant lancé à ce jour.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'examen du devis actualisé de l'entreprise Conty pour la fourniture et la mise en service de 6 ordinateurs portables.

Le devis est donc présenté à l'assemblée :

- Il consiste en la fourniture de 6 ordinateurs portables et de leur mise en service pour un montant hors taxes de 3642 € soit 4370.40 € TTC
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

Personnel communal : réflexion sur le poste d'adjoint d'animation

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de mutation de Mme Le Roux Laure vers une autre collectivité à compter du 30 août prochain.

Il est rappelé que Mme Le Roux occupe un poste d'adjoint d'animation de catégorie C , à temps complet et est titulaire CNRACL ;

Par conséquent, il y a lieu de se positionner sur le devenir de ce poste de titulaire de la fonction publique à temps complet.

Une fiche de poste est présentée à l'assemblée : elle a été quelque peu modifiée pour cause de changement des rythmes scolaires à compter du 1^{er} septembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des missions afférentes à ce poste :

- Décide du recrutement d'un adjoint d'animation à temps complet à compter du 15 septembre 2021,
- Mandate Madame le Maire pour effectuer les démarches pour la recherche de candidatures.